

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Listes des postes vacants d'attachés d'administration et des emplois de CAMJ - mobilité - octobre 2025 -**
[Publication - octobre 2025](#)
- ✓ **Examen pro attaché principal d'administration 2026 : les admis**
[Liste des admis à l'examen professionnel d'attaché principal d'administration 2026](#)

UFAP UNSa JUSTICE



✓ 11^e congrès national



L'**UFAP UNSa Justice** réunie en son 11^e congrès national a consacré l'élection d'**Alexandre CABY** au poste de Secrétaire général et à son équipe renouvelée, que nous félicitons.

[UFAP | UFAP | UNSa Justice](#)

UNSa FONCTION PUBLIQUE



✓ Disponibilité : les changements à venir

Un prochain décret doit venir modifier notamment les conditions de conservation à avancement en cas de disponibilité pour les fonctionnaires.

Conservation des droits à avancement

Les droits à avancement d'échelon et de grade sont conservés par le fonctionnaire en disponibilité pendant cinq ans s'il exerce une activité professionnelle dans les cas suivants :

- Disponibilité pour études ou recherches,
- Disponibilité pour convenances personnelles,
- Disponibilité pour création ou reprise d'entreprises,
- Disponibilité pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,

- Disponibilité pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.

Disponibilité pour convenances personnelles

La durée de cette disponibilité est au maximum de cinq ans, renouvelable jusqu'à dix ans sur l'ensemble de la carrière à condition d'avoir réintégré pendant au moins dix-huit mois la fonction publique. Le futur décret prévoit de supprimer cette condition.

FONCTION PUBLIQUE

Fonction publique : être en congé maladie n'empêche pas d'être promu

La Cour administrative d'appel de Bordeaux - [arrêt du 30 septembre](#) - vient de donner raison à un fonctionnaire qui contestait sa non inscription à un tableau d'avancement. Pour refuser cette promotion, l'administration s'était arrêtée à la situation de ce fonctionnaire qui était placé en congé maladie.

Fonction publique : enregistrer ses collègues et supérieurs

La Cour administrative d'appel de Lyon vient de confirmer l'annulation de la sanction de rétrogradation de grade prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire qui avait stocké, sur son ordinateur, des enregistrements non autorisés de réunions, d'entretiens ou de conversations avec des collègues de travail et des supérieurs hiérarchiques. Si ce comportement était bien fautif, la sanction était disproportionnée puisqu'aucun usage malveillant de ces enregistrements n'a été relevé. - [Cour administrative d'appel de Lyon](#).

SANTÉ MENTALE 2025

La Journée mondiale de la santé mentale 2025

La Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, permet notamment de sensibiliser les employeurs et les salariés aux enjeux de la santé mentale au travail.

C'est l'occasion de mettre en lumière l'importance du bien-être mental des salariés et d'encourager les entreprises à mettre en place des politiques et des pratiques favorisant un environnement de travail sain.

Cette journée permet de rappeler l'importance de la prévention et de la détection précoce des troubles

mentaux. Elle encourage les employeurs à mettre en place des programmes de dépistage et de soutien pour leurs salariés.

Elle incite les entreprises à réfléchir sur les facteurs de stress au travail, à mettre en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de travail et favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

Elle est également l'occasion d'informer les salariés sur les ressources et les services de soutien en santé mentale disponibles.

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09